

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 21

Le onze avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Marie-José LECLERCQ procuration à Françoise LEFEBVRE, Anne-Sophie DELAVAL procuration à Eric CHAPPE, Thierry CHAPPE, Sébastien VERFAILLE.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-20 / 2024-04-11-7^{ème} : Finances : Vote des subventions communales 2024 aux associations

La séance ouverte, Madame Carole MURRAY, adjointe aux finances, expose qu'il est proposé de verser aux associations les subventions suivantes :

LIBELLE	VOTE 2023	PROPOSITION 2024
SCOLAIRE		
LES AMIS DE L'ECOLE	300 €	500 €
LOISIRS		
SOCIETE COLOMBOPHILE LA MOSAIQUE	300 €	300 €
SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE	200 €	200 €
ASSOCIATION DE CHASSE LA BIENVENUE	200 €	200 €
ASSOCIATION DES PECHEURS GONNEHEMOIS	200 €	200 €
UNION SPORTIVE GONNEHEM-CHOCQUES	7 500 €	7 500 €
CLUB CYCLOTOURISME DE BUSNETTES GONNEHEM	300 €	300 €
RANDONNEE NATURE DECOUVERTE	200 €	200 €
JUDO CLUB ACAMA - GONNEHEM	200 €	200 €
ASSOCIATION BODYMOVE	800 €	1 000 €
COMPAGNIE ARABESQUES D'ARTOIS	300 €	400 €

ASSOCIATION FOUANS EN FETE	1 000 €	1 000 €
ATELIER FOUANS COULEURS	200 €	200 €
ASSOCIATION CHEVAL EVASION	300 €	300 €
AUTRES ASSOCIATIONS		
ECOLE DE MUSIQUE DE GONNEHEM	23 000 €	23 000 €
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE - COMBATTANTS ALGERIE-TUNISIE-MAROC ET VEUVES DE GONNEHEM	200 €	200 €
AMICALE DES RETRAITES GONNEHEM-BUSNETTES	160 €	160 €
CONFRERIE DES CHARITABLES DE GONNEHEM-BUSNETTES	100 €	150 €
CHARLY ET SES DROLES DE CHATS	100 €	200 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE	80 €	120 €
COMITÉ DE GESTION DES FOURNITURES SCOLAIRES DU LYCÉE ANATOLE FRANCE	484 €	638 €
ASSOCIATION USEP DE LA CIRCONSCRIPTION DE BETHUNE 2	100 €	100 €
GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS - GSCF	250 €	250 €
MONTANT TOTAL SUBVENTIONS	36 474,00 €	37 318,00 €

Vu l'avis de la commission des finances du 22 mars 2024 et l'avis de la commission « Créer du lien avec et entre les associations » du 15 mars 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré, en tenant compte des abstentions en tant que membres de Bernard DELELIS et Eric CHAPPE pour l'UNION SPORTIVE GONNEHEM-CHOCQUES, de Eric CHAPPE pour le CLUB CYCLOTOURISME DE BUSNETTES GONNEHEM, de Bernard DELELIS, Françoise LEFEBVRE et Marie-José LECLERCQ pour RANDONNEE NATURE DECOUVERTE, de Françoise LEFEBVRE, Charlette GALLET, Marie-José LECLERCQ et Martine PETITPAS pour l'ASSOCIATION BODYMOVE, de Eric CHAPPE et Janique POIRIER pour l'ASSOCIATION FOUANS EN FETE, de Françoise LEFEBVRE pour l'ATELIER FOUANS COULEURS, de Philippe ROUSSEL pour l'ECOLE DE MUSIQUE DE GONNEHEM, de Laurent POIRÉ et Bertrand DELORY pour les ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE - COMBATTANTS ALGERIE-TUNISIE-MAROC ET VEUVES DE GONNEHEM, de Françoise LEFEBVRE pour l'AMICALE DES RETRAITES GONNEHEM-BUSNETTES, de Eric CHAPPE pour la CONFRERIE DES CHARITABLES DE GONNEHEM-BUSNETTES, de Vincent KLOS pour le GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS - GSCF,

décide de verser aux associations les subventions reprises dans le tableau ci-dessus pour l'exercice 2024, **précise** que les inscriptions budgétaires nécessaires figureront au budget primitif 2024, **précise** qu'elles ont été votées par association, **indique** que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif 2024, **précise** que le versement de la subvention sera conditionné par la production par chaque association du bilan et des documents réglementaires, et **solicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 15 avril 2024

et de la publication le 15 avril 2024

À Gonnehem, le

Le Maire

Bernard DELELIS